

LA LETTRE

Mademoiselle Hortense est l'ancienne receveuse des postes de mon petit pays. Elle y est restée, après sa retraite, parce qu'elle a su s'y faire de nombreux amis. Elle a des histoires, des anecdotes, des souvenirs de carrière qu'elle aime à raconter.

Vous ne croirez peut-être pas, me disait-elle l'autre jour, que j'ai manqué très gravement au devoir professionnel, une fois dans ma vie ? Je protestai d'abord : c'était impossible ! Mlle Hortense n'a pas seulement le cœur excellent ; sa conscience... Elle m'écrivit :

« Ecoutez, vous me direz votre opinion ensuite. Document, les dix premiers du passé — ce qui donne au regard une si touchante expression — elle se mit à conter :

« J'étais alors receveuse dans un village, un très petit village, loin d'ici. Les habitants étaient tous cultivateurs, des paysans dénués de lettres » comme vous pouvez croire. N'avaient-ils pas le curé, que je pouvais alors fréquenter sans être suspectée dans mon « civisme », et un capitaine retraité, vieux garçon qui aimait les vers et en composait souvent, l'écluse souffrant d'un isolement moral absolu.

« Ce capitaine, que j'appellerai, si vous voulez, M. Félix, avait à peine cinquante ans. Il venait de prendre sa retraite, une retraite prématurée, à la suite d'une grosse déception dans sa carrière, une infamie injuste, disait-il. Originaire de ce village, il y avait acheté une petite maison et vivait là en cultivant des fraises et des roses. Comme il était poète, il avait écrit un certain nombre de poèmes, des poèmes que les indigènes « écorchaient » sans les comprendre : « Ense et aratro ». Il m'avait expliqué que cela signifiait « par l'épée et par la charrue » et m'apparut en même temps ce qui était la devise du général Bugeaud.

« Les fraises, qui croissent dans sa grande passion, avec la poésie. Mais les langues indisciplinées affirmaient qu'il en avait une autre, et qu'on ne tarderait pas à le voir installer dans sa maison une personne qu'il aimait depuis longtemps et que les circonstances ne lui avaient pas permis d'épouser.

« Il ne me déplaît point que M. Félix, pour qui je ressentais une sympathie sans arrière-pensée, eût ainsi un roman dans sa vie. Les femmes, vous savez, sont presque toutes sentimentales.

« A la vérité, j'avais remarqué que « le capitaine », comme on l'appelait, venait journalièrement jeter à la poste une lettre adressée à une dame — toujours la même. Ce n'était pas indiscrétion de ma part. Dans un si petit bureau, les renseignements sont si faciles qu'il est difficile de ne pas savoir ce qui se passe dans une maison. On y venait guère jeter de courrier ; les paysans écrivaient moins qu'aujourd'hui, et les cartes illustrées n'existaient pas. Je voyais M. Félix ouvrir par la cheminée une belle lettre, et je ne pouvais ignorer qu'il apportait une lettre et ne pas voir cette lettre tomber. Souvent, elle était la seule.

« Je savais aussi qu'il en recevait une presque chaque jour, venant de Paris, et dont l'adresse était toujours la même : même main, une belle écriture, élégante et ferme. Mon facteur, lui aussi, savait tout cela : « Ah ! disait-il, la lettre du capitaine ! ». Et il souriait avec finesse dans sa grosse moustache ; mais cela n'allait jamais plus loin. Il avait été soldat, respectait les trois galons et le ruban rouge de M. Félix. D'ailleurs, je n'eusse toléré aucune riposte incorrecte.

« Or, un tantôt, à l'heure habituelle, je vis arriver le capitaine. Il marchait plus vite qu'à l'ordinaire, sa démarche était droite, ses yeux nerveux, et il avait la moustache en croc. Je compris qu'il n'était pas content, et cela me peina.

« Il jeta sa lettre, comme de coutume. Je ne pensais plus à lui, lorsque je le vis entrer dans mon bureau, et que, d'un air triste, il se pencha sur son bureau et se mit à écrire. Ses lettres s'appuyaient lourdement sur sa canne. Ses moustaches pendaient tristement ; il était pâle, avait l'air malheureux et gêné en sa présence.

« Il s'approcha du guichet, jeta sa haute taille hors de son bureau, et dit : « Mademoiselle Hortense, fit-il, j'arrive une chose très amusante et vous pouvez me rendre un grand service.

« J'assurai que je ferai mon possible pour l'obliger.

« C'est que... c'est difficile à dire et peut-être que vous me refuserez. Enfin, voilà. Je viens de jeter à la poste une lettre que je voudrais vous adresser.

« Je sursautai. C'était impossible ! La discipline, le devoir professionnel...

« Bien sûr, mademoiselle Hortense, si vous saviez ! J'ai écrit une lettre stupide ; j'étais furieux. On ne devrait jamais écrire sous l'empire de la colère. Et puis, je suis venu la jeter à la boîte, très vite, en me montrant la lettre. Elle n'était pas tombée de ma main, elle est tombée de sa poche. Elle contenait des choses très amusantes et vous pouvez me rendre un grand service.

« J'assurai que je ferai mon possible pour l'obliger.

« C'est que... c'est difficile à dire et peut-être que vous me refuserez. Enfin, voilà. Je viens de jeter à la poste une lettre que je voudrais vous adresser.

« Je sursautai. C'était impossible ! La discipline, le devoir professionnel...

« Bien sûr, mademoiselle Hortense, si vous saviez ! J'ai écrit une lettre stupide ; j'étais furieux. On ne devrait jamais écrire sous l'empire de la colère. Et puis, je suis venu la jeter à la boîte, très vite, en me montrant la lettre. Elle n'était pas tombée de ma main, elle est tombée de sa poche. Elle contenait des choses très amusantes et vous pouvez me rendre un grand service.

« J'assurai que je ferai mon possible pour l'obliger.

POUR LES PETITS RETRAITES

CE QU'ILS DOIVENT FAIRE POUR RECLAMER LA MAJORATION DE LEUR PENSION

Il a été décidé que les majorations de pensions prévues par la loi du 25 mars 1920 seront attribuées aux titulaires de pensions d'ancienneté et de pensions proportionnelles inscrites au Trésor, dans les conditions suivantes :

Les intéressés sont invités à déposer entre les mains des commissaires de description et à joindre à leur dossier les certificats de paiement des cotisations régies par l'article 10 de la loi du 25 mars 1920, toutes les fois qu'ils bénéficient de l'allocation temporaire des petits retraités de l'Etat leur certificat d'admission à cette allocation ou un certificat de non inscription qui leur sera délivré par le préfète ou le sous-préfète, suivant le cas. Le pensionnaire est domicilié dans l'arrondissement de Lille ou dans un arrondissement de sous-préfecture, et à soumettre à une déclaration que leur remettre le commissaire.

Les intéressés qui n'ont pas encore été déposés à partir du 21 juin 1920 :

Pensions civiles (1853), fonctionnaires, veuves et orphelins ;

Pensions et indemnités de réforme de la magistrature (loi du 30 août 1853) ;

Pensions aux ministres du culte (loi du 9 décembre 1905) ;

Pensions provenant de la caisse des retraites ecclésiastiques (loi du 30 janvier 1907).

Quant aux catégories suivantes de pensions : pensions de retraite (loi du 25 mars 1920) ; pensions civiles (1920), pensions militaires de la Guerre, de la Marine et des Colonies, le dépôt des certificats d'inscription ne pourra avoir lieu qu'au commencement de juillet.

En ce qui concerne les pensions des veuves des militaires des armées de terre et de mer donnant droit à la majoration prévue par la loi précitée, les certificats d'inscription ne pourront être déposés qu'après réception des renseignements fournis par le militaire ou son représentant et de la Marine au ministère de l'Intérieur. La date de ce dépôt sera annoncée ultérieurement.

A propos des Combats de Coqs

PROTESTATION CONTRE LA TAXE

Nous recevons la communication suivante : « Nous lisons dans le compte-rendu de la séance du 15 mai 1920, que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs a décidé de voter une taxe de 25 pour cent sur les recettes des combats de coqs ».

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

« Nous sommes indignés de ce que le Bureau des Spectacles et Combats de Coqs ait osé imposer une telle taxe. Nous n'avons pas de coqs, nous sommes des hommes, nous sommes des citoyens, nous sommes des contribuables, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs, nous sommes des citoyens, nous sommes des électeurs... »

ROUBAIX

LE CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL

La troisième journée du concours hippique international aura lieu demain à Roubaix, un public nombreux assistera à cette manifestation. Les concurrents sont nombreux et de diverses nationalités. Le programme est très intéressant.

Le jury se composait de MM. Poullet, Delsalle, Lefebvre, Edouard Riboourt, Albert Van der Weide, Jacques de Valenciennes, Léonard. La musique qui sera dirigée par M. Desmaisons.

GRAND PRIX DU VELD. — Le Coupe de Roubaix. — Pour tous chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée française, et montés par des gentlemen. — 12 obstacles (environ) — 1er prix, 1.500 fr. ; 2e, 1.000 fr. ; 3e, 700 fr. ; 4e, 500 fr. ; 5e, 300 fr. ; 6e, 200 fr. ; 7e, 100 fr. ; 8e, 50 fr. ; 9e, 25 fr. ; 10e, 10 fr. ; 11e, 5 fr. ; 12e, 2 fr. 50.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

ARRIVÉS : 1er, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 2e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 3e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 4e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 5e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 6e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 7e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 8e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 9e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 10e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 11e, « Le Costard », à M. Desmaisons ; 12e, « Le Costard », à M. Desmaisons.

Abomination de la désolation

LES FÊTES UNIVERSITAIRES

Les membres Lillois du syndicat Touriste se joindront à la colonie de Wambrechies, à 7 heures de l'après-midi.

Arrivée au Mont Kemmel vers 10 heures. Visite du Mont. Déjeuner à midi. On est prié d'apporter ses propres couvertures.

Retour vers 4 heures. Itinéraire par Neuve-Eglise, le Biez, Armentières.

Capitaine de route, M. Warthout. (Vérifier ses freins avant le départ.)

Arrivée au Mont Kemmel vers 10 heures. Visite du Mont. Déjeuner à midi. On est prié d'apporter ses propres couvertures.

Retour vers 4 heures. Itinéraire par Neuve-Eglise, le Biez, Armentières.

Capitaine de route, M. Warthout. (Vérifier ses freins avant le départ.)

Arrivée au Mont Kemmel vers 10 heures. Visite du Mont. Déjeuner à midi. On est prié d'apporter ses propres couvertures.

Retour vers 4 heures. Itinéraire par Neuve-Eglise, le Biez, Armentières.

Capitaine de route, M. Warthout. (Vérifier ses freins avant le départ.)

Arrivée au Mont Kemmel vers 10 heures. Visite du Mont. Déjeuner à midi. On est prié d